



Réunion de quartiers : Lacoste, Le Sépulcre, Auzières, Cubert, Rastelet, Coste Chaude, Charbonouse, La Carne

Samedi 18 novembre 2017 – 10h - Salle Frédéric Mistral

Nombre de personnes : 17

Elu(e)s : Josette SABOLY, Jean PREVOST, Bernard RACANIERE

1. Le point sur les dossiers abordés à la dernière réunion du 5 novembre 2016

- Problème d'alimentation en eau potable du quartier des Auzières. La commune a réglé les deux problèmes : le château d'eau de Tulette alimente le quartier et le prix de l'eau est le même que les autres Visanais alors que la société fermière facturait plus cher.
- Chemin des Auzières peu carrossable. Toujours pas fait du fait d'autres priorités sur la commune et du retard pris sous l'ancien mandat. Une étude va être menée pour savoir si la commune peut refaire ce chemin communal ou au moins boucher les trous. Nous préférons faire un travail de fond qui dure longtemps. Pour exemple, le chemin de la Bizarde a été refait (400 m) pour un coût supérieur à 6500€.
- Lotissement Le Sépulcre : les voies et les espaces verts du lotissement sont devenus communaux. L'opération a été longue car il n'y avait pas d'association de propriétaires comme à Notre Dame. Le montant des frais à leur charge devrait s'élever légèrement au-dessus de 4500€ ce qui devrait correspondre à un montant de 190€ par propriété. Cette opération avait été estimée à 5100€ environ.
- Il avait été demandé de rendre le passage piétonnier du « jardin public » plus accessible aux personnes âgées (sablette bien tassée). Cela n'a toujours pas été fait. Les élus s'engagent à le faire faire rapidement soit par nos services techniques soit par une entreprise.
- Le chemin de Notre Dame est devenu prioritaire sur le RD20. Deux stops ont été placés à Notre Dame pour rendre la sortie du lotissement prioritaire et faire diminuer la vitesse sur cette route.
La sortie sur le RD20 reste tout de même dangereuse pour deux raisons : l'ancien tracé au sol du stop est encore visible et le panneau d'information communale « bouche » la vue des automobilistes lorsqu'ils veulent sortir sur le RD20.

Réponse des élus :

La commune a commandé un produit spécialisé pour cacher correctement le tracé du stop. Dès sa réception, il sera placé. Nous allons réfléchir au déplacement du panneau d'information en sachant que le RD20 à cet endroit va être refait par le conseil départemental. Les géomètres ont déjà pris les mesures. Nous lui demanderons d'améliorer la sortie du chemin de Notre Dame en prenant sur le trottoir qui est très large à cet endroit. Nous n'avons pas de date à communiquer sur les travaux de réaménagement.

2. Autres sujets abordés

- **Vitesse excessive sur le chemin de Notre Dame** : Il est à noter que la vitesse est trop importante sur cette voie communale. Il est proposé de placer un ralentisseur afin d'obliger les automobilistes trop pressés de ralentir. De plus, à priori, la sortie du lotissement le Sépulcre comme celui de Lacoste n'est pas prioritaire. Confirmation sera demandée aux autorités de la gendarmerie. La population sera informée.
- **Aménagement d'un tourne-à-gauche** Le projet est présenté aux participants. Les travaux devraient commencer rapidement être terminés pour début janvier :
Un tourne-à-gauche sera installé pour aller en direction de la Chapelle Notre Dame. Ce ne sera pas un simple tracé au sol mais un directionnel bâti. Cela sécurisera l'automobiliste qui coupe le RD20 mais doit aussi faire ralentir les véhicules qui viennent de Vaison.

L'entrée officielle de la commune de Visan serait placée à cet endroit ce qui signifie une limitation de la vitesse à 50km/h. Le nettoyage des bas-côtés sera également à la charge de la commune même si la route et son entretien propre reste à la charge du département. A noter que la commune a déjà signalé à France Télécom qu'un de ses câbles traîne dans le fossé de cette partie de la route. Nous referons un écrit.

- **Installation d'un arrêt pour le transport scolaire à la sortie de Visan sur le RD20** (intersection vers la chapelle de Notre Dame) :
L'organisation du ramassage scolaire au centre du village (face à la pharmacie) pose des problèmes de sécurité : 5 bus + de nombreux véhicules concernés avec peu de places de parking. En collaboration avec le conseil départemental, la commune a décidé de déplacer ce point de ramassage scolaire à deux autres endroits : le parking de l'Espace Gérard Sautel (Place Claron) et la création d'une aire de ramassage scolaire à l'intersection vers la chapelle de Notre Dame (Endroit du tourne-à-gauche mis en place). Un éclairage public sera également installé clairement l'entrée du village. Il n'y aura plus de ramassage au centre du village.

- **Où en est le projet de vidéo-surveillance sur Visan ?** En effet, des actes d'incivilité ou de vols (une dizaine cette année 2017) apparaissent.

Réponse des élus :

C'est toujours un projet en cours. Les devis sont prêts ; ils s'élèvent à plus de 150 000€. Aujourd'hui la priori est à la construction d'un nouveau restaurant scolaire d'un montant de 680 000€ avec un autofinancement à près de 25%. Malheureusement pour le projet de vidéo-surveillance nous n'aurons pas d'aides publiques car Visan est considérée comme une commune calme, sans problème de délinquance fort comme Valréas par exemple. Cela signifie que le financement de ce projet sera effectué en totalité par le budget communal. A ce jour nous ne pouvons le financer même si nous avons amélioré nos finances. Le fameux « effet de ciseaux » annoncé dans l'avant-dernier bulletin municipal a disparu du fait de la réduction de nos charges de personnel avec le non remplacement des départs à la retraite de certains de nos employés. Il fallait absolument éviter que le montant de nos dépenses soit supérieur au montant de nos recettes (Effet de ciseaux). Nous y sommes arrivés dans un contexte budgétaire difficile : baisse des dotations publiques. Nous sommes passés d'une dotation de l'Etat de 240 000 € en 2013 à moins de 80 000€ en 2017. Il a fallu faire des économies dans la mesure où nous ne souhaitons pas augmenter les impôts.

- **Electrification sur Visan**

- Rappel qu'un lampadaire penche sur le talus et est prêt à tomber. Il faudrait le déplacer comme c'était déjà prévu depuis longtemps par les anciennes municipalités afin qu'il soit bien calé et éclaire le chemin. De plus ce sont des lampadaires qui « éclairent le ciel ».

Réponse des élus :

La commune n'a toujours pas la compétence « Eclairage-Electrification ». La CCEPPG a rendu cette compétence aux communes. La commune de Visan a donc adhéré au SEV (Syndicat d'Electrification du Vaucluse) pour tout ce qui concerne la création de nouvelles lignes (électrification). A partir du 1^{er} janvier 2018, la commune récupère la compétence « Eclairage ». Cela va nous coûter cher. Nous envisageons la mise sous LED des lampadaires d'éclairage public, mais également des projecteurs du stade et des tennis qui sont gourmands en énergie. Il faut également changer les lampadaires « qui éclairent le ciel » car ils ne peuvent accueillir des LED. Nous envisageons un prêt nous permettant cet investissement et le remboursement du prêt avec les économies faites. Nous nous interrogeons également sur des techniques de baisse de tension la nuit voire la suppression complète d'éclairage public (comme les communes de Beaume de Transit, Colonzelle...). Il faut en débattre et y réfléchir pour faire les bons choix budgétaires et un bon service rendu à la population.

- **Route de Vaison très dangereuse**

Les participants soulèvent le problème de la dangerosité de cette route (2 morts et une blessée grave cette année). Le miroir installé par la commune a été enlevé à la demande du conseil départemental car ce n'est pas réglementaire et pourtant il rendait de grands services. Se propose de lancer une pétition en direction du département.

Réponse des élus :

La commune a été dans l'obligation réglementaire d'enlever ce miroir en sachant qu'il était utile pour les automobilistes ou agriculteurs qui sortent des chemins arrivant sur le CD20. La municipalité de Visan avait demandé au département de mettre 3 portions de routes départementales limitées à 70 km/h vue leur dangerosité. Ce sont :

- la route de Vaison (virages)
- la route de Tulette (jusqu'au chemin qui accède aux jardins partagés)
- la route de Bouchet (jusqu'au camping)

Pour le moment, le conseil départemental refuse. C'est assez incompréhensible dans la mesure où cette pratique se fait dans la Drôme, département voisin, voire le Vaucluse.

Il est rappelé également que la municipalité a interdit le passage sur le CD20 des poids-lourds de plus de 19 tonnes sauf desserte.

Les participants se proposent pour faire une pétition pour soutenir notre démarche.

Il est proposé également la pose de glissières de sécurité sur certains passages en surplomb de cette route car il est déjà arrivé que des véhicules tombent en tonneaux près d'habitation.

- **Vols, incivilités dans le village**

Plusieurs vols ou dégradations graves ont eu lieu sur la commune. Il est proposé de mettre en place l'opération « Voisins vigilants ». Un élu en collaboration avec le garde municipal pourraient mettre en place ce dispositif. Trouver un référent par quartier qui aurait un contact privilégié avec la commune et la gendarmerie.

- **Informations diverses données par les élus**

- Fonctionnement de la Maison du Tourisme et des Produits du Terroir
- Attribution de la vente de tabac au magasin « presse » de Visan. Le procès intenté à la mairie par l'épicerie de Visan a été perdu. Réouverture du tabac envisagé rapidement (dans les 2 mois à venir)
- Construction du restaurant scolaire qui devrait être mis en fonction pour septembre 2018

